

## Edito

### Sommaire:

<b>Edito</b>	<b>P 1</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>P 2</b>
<b>Rapport Financier</b>	<b>P 11</b>
<b>Bilans financiers</b>	<b>P 12</b>
<b>Appel à voter UAST</b>	<b>P 15</b>
<b>Appel à voter AF</b>	<b>P 16</b>
<b>Modalités de vote</b>	<b>P 17</b>
<b>Calendrier</b>	<b>P 18</b>

### 2021 : Une année d'élections : la démocratie au sein du SNES-FSU

En 2021, le SNES-FSU, renouvelle ses instances dirigeantes. Ce renouvellement se déroule en deux temps.

En tant que syndiqué SNES-FSU, vous êtes appelé, tout d'abord, du 25 janvier au 10 février 2021, à vous prononcer sur les rapports d'activité et financier académiques (que vous trouverez en pages intérieures de ce numéro spécial élections) et nationaux.

Les résultats de ces deux premiers scrutins seront proclamés lors du congrès académique des 22 et 23 février. Ce congrès, ouvert à tous les adhérents, sera l'occasion de déterminer les mandats que défendront nos délégués lors du congrès national (29 mars-2 avril à Montpellier).

Ensuite, un deuxième scrutin, destiné à désigner les membres des commissions administratives académique et nationale, aura lieu du 17 mai au 8 juin 2021.

Ce SNES info, vous l'aurez compris, est donc entièrement consacré aux rapports d'activité et financier académiques, il contient aussi le matériel de vote et ses modalités. Le rapport d'activité national, ainsi que le rapport financier, vous ont été envoyés avec l'US N 803 du 19 décembre dernier.

Rappelons, pour terminer, l'importance de ces élections internes au SNES-FSU.

Par votre vote, vous déciderez de la politique menée par votre syndicat pour les trois ans à venir.

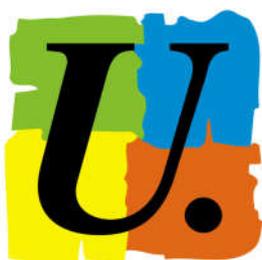
Votez toutes et tous afin de conforter l'expression démocratique au sein du SNES-FSU!

#### CALENDRIER DES OPERATIONS :

Votes sur les rapports d'activités académique et national	Du 25 janvier au 10 février pour le S3 de La Réunion
Congrès académique	lundi 22 et mardi 23 février à la Villa Delisle à St Pierre
Congrès national	Du 29 mars au 2 avril (Montpellier)
Votes d'orientation pour le renouvellement des Commissions Administratives Académique et Nationale	Du 17 mai au 8 juin pour le S3 de La Réunion

NB : Ne pourront voter que les collègues à jour de leur cotisation à la date de début du scrutin.

Corinne Peyré, Secrétaire Académique du SNES-FSU Réunion



N° 211

# Rapport d'activité 2018-2021

## 1– Le contexte de l'activité syndicale

### 1.1– Inquiétante dérive politique...

Le contexte de l'activité syndicale a été marqué par la confirmation du caractère résolument illibéral de la politique menée par les gouvernements Philippe et Castex. Le « ni de droite ni de gauche » de la campagne présidentielle s'est transformé en « ni de gauche, ni de gauche » pour finir par se rapprocher dangereusement de l'extrême-droite comme le montre le dernier projet de loi censé défendre les valeurs de la République, la loi dite de sécurité globale et la doctrine du maintien de l'ordre, avec toutes ses violences policières qui émaillent systématiquement les manifestations contre la politique antisociale du gouvernement qu'elles soient à l'initiative de collectifs (gilets jaunes) ou d'organisations syndicales.

Si l'on peut observer quelques avancées sociétales (PMA et adoption pour tous...) la politique générale menée, pendant ces deux années, a été une politique de destruction tant du modèle social français que de la fonction publique et plus généralement des services publics dans leur ensemble.

Le pouvoir en place a parachevé le travail engagé par les majorités précédentes (ordonnances sur la loi Travail, CICE, réductions des dépenses pour le service public...) et s'est appliqué à mettre en œuvre des réformes toutes plus régressives socialement les unes que les autres (« réformes » des retraites, de l'assurance chômage, de la Fonction Publique...).

La crise sanitaire que nous vivons a bien démontré le caractère essentiel des services publics en général et de celui d'Éducation en particulier. Malgré cela, le gouvernement continue à les considérer comme une charge plutôt que comme un investissement. Étrangement, il ne trouve aucun inconvénient à distribuer des milliards d'euros aux entreprises (prise en charge du chômage partiel, aides exceptionnelles...) sans presque aucune contrepartie.

Les choix politiques et économiques faits par ce gouvernement vont à l'encontre de nos mandats pour une meilleure répartition des richesses et de notre syndicalisme de transformation sociale : seuls les plus riches (suppression de l'ISF, « Flat tax »...) profitent du système tandis que la pauvreté augmente.

Le SNES-FSU Réunion, au sein de sa fédération, est fier des services publics, en particulier de l'Éducation, et a toujours défendu cette vision. Plus que jamais, il réaffirme l'importance d'un service public de qualité, « la richesse des plus pauvres », et dénonce la politique de régression sociale menée par l'actuel gouvernement. Les prochaines soit disant « réformes » ne laissent rien présager de bon et risquent de se dérouler dans un mouvement de « fuite en avant » si le pouvoir en place craint de le perdre en 2022. C'est évidemment dans l'unité syndicale qu'il nous faudra les combattre.

### 1.2 – Dans la fonction publique

L'Éducation Nationale fait face, depuis de nombreuses années, à une crise massive de recrutement dont les raisons sont nombreuses. L'exercice de notre métier devient, chaque année, plus difficile (conditions de travail, relations avec la hiérarchie...) De plus, le manque de reconnaissance tant sociale que financière rendent nos métiers de moins en moins attractifs. A cela s'ajoute l'absence de pré recrutements et d'aides financières permettant d'attirer des étudiants vers les métiers de l'enseignement en leur donnant la possibilité de préparer les concours dans de bonnes conditions. La réforme de la formation initiale n'est pas non plus un bon signal envoyé aux futurs enseignants.

L'Éducation Nationale a connu un nombre de suppression de postes (7500), en 3 ans, quasiment équivalent à celui du quinquennat Sarkozy (8000). C'est dire si l'Éducation est une priorité pour ce gouvernement.

L'Éducation n'est pas la seule à payer un lourd tribut à la politique de baisse des dépenses publiques. D'autres ministères continuent à voir le nombre de leurs agents diminuer. Trop de départs à la retraite ne sont pas remplacés, la surcharge de travail induite et les techniques managériales venues du privé ne font que renforcer un malaise chaque année plus grandissant et exposent de plus en plus les personnels aux risques psycho-sociaux. Nous avons tous à l'esprit l'état catastrophique de la fonction publique hospitalière malgré le « Ségur ».

La loi dite de « transformation » de la Fonction Publique, adoptée en août 2019, a signé la destruction de cette Fonction Publique. Elle prévoit le recours accru aux CDD, la fin du paritarisme et de notre indépendance face aux pressions managériales. Elle constitue une régression historique plaçant les droits des fonctionnaires en deçà de ce qu'ils sont depuis la Libération et le Statut de 1946. Elle vise à ne plus permettre aux agents publics de ne plus être les fonctionnaires d'un État mais bien les fonctionnaires d'un gouvernement avec tous les dangers que l'on a pu voir par le passé.

### 1.3 – Une politique ministérielle à rebours de notre ambition pour l’Ecole.

Le ministère de l’Education Nationale a poursuivi la politique de ses prédécesseurs (« collège 2016 » par exemple) en continuant à mettre en œuvre des réformes contre l’avis des personnels : réformes Blanquer des lycées, du Baccalauréat, de l’accès au supérieur (Parcoursup)... Les dangers que nous avons dénoncés (diplôme local voire individuel, équipes pédagogiques et disciplines mises en concurrence, ...) ont tous été avérés.

Nous demandons toujours l’abrogation de toutes ces réformes et l’ouverture de négociations pour que le service public d’Education atteigne les objectifs que nous lui fixons : une Ecole de la réussite de toutes et tous qui permette aux élèves de devenir des citoyens éclairés.

Toutes les mesures ministérielles dessinent un projet politique qui remet en cause l’objectif d’élévation des qualifications de tous et nous ne les accepterons pas.

Le passage de M. Blanquer rue de Grenelle aura, de plus, été l’occasion de vivre, à l’écouter, dans une dimension parallèle voire orwellienne. Il a annoncé qu’il voulait « remuscler » le baccalauréat, il en a détruit le caractère national. Les mathématiques devaient être enseignées plus tôt et plus largement (rapport Villani), moins d’un élève sur deux en suit l’enseignement en Terminale. La revalorisation des enseignants annoncée comme historique ne s’est traduite, au mieux, que par quelques miettes et encore, pas pour tout le monde. Selon lui, l’Education nationale était « prête » pour faire face à la pandémie... La réalité a été et est tout autre. Selon lui, la hiérarchie a été à la hauteur pour soutenir Samuel Paty, mais ce n’est pas aussi clair que cela au vu des enquêtes menées. Trois ans à mentir et trois ans à mépriser les personnels aussi. Toutes les réformes se sont faites contre l’avis de la profession. Il n’a pas daigné sortir de son silence quand nous avons été victimes de prof bashing... Trois ans de mépris et de mensonges, c’est le souvenir que nous pourrons garder du, à n’en pas douter, pire ministre que nous ayons connu.

## 2– Le SNES-FSU dans l’action

### 2.1 – Le contexte de l’action du SNES-FSU

Les réformes se sont enchaînées, à un rythme soutenu mettant à mal les personnels. Le SNES-FSU dénonce l’iniquité de ces réformes, à moyens constants, qui creusent le fossé entre les établissements, et leur absurdité car elles ne tiennent pas compte des constats et de l’expertise des collègues ! Il a participé à toutes les actions (grèves, manifestations, rassemblements...) en intersyndicale et interprofessionnelle, avec la FSU, pour demander le retrait des projets régressifs du gouvernement et montrer que la Fonction publique résiste et est porteuse d’autres ambitions pour les agents et les usagers.

### 2.2 – Les actions

La fréquence des actions a bien augmenté et de manière bien justifiée devant le climat social dégradé par le mépris du gouvernement.

Le SNES-FSU Réunion a pris toute sa place dans les interprofessionnelles qui ont vu le jour. Il a participé activement à l’élaboration des modalités d’action au sein de sa fédération.

## 3– L’action du SNES-FSU pour la défense de nos professions et des personnels

### 3.1 – Politique du SNES-FSU en matière de défense des personnels

Le SNES-FSU a continué à défendre tous les personnels de son champ de syndicalisation que ce soit en commissions et en groupes de travail, jusqu’à leur quasi disparition le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Mais il reste toujours sur le terrain. Le développement de l’utilisation de la boîte mël s3reu@sned.edu par nos collègues (adhérents ou non) lui permet d’être très réactif et prouve l’importance du SNES-FSU à leurs yeux.

La crise sanitaire que nous traversons a démontré, si besoin était, que le SNES-FSU Réunion est toujours aux côtés des collègues pour leur apporter, malgré la distance imposée, des réponses fiables et des solutions aux problèmes qu’ils ont rencontrés (injonctions contradictoires, pressions...). Les nombreux mails envoyés à la profession concernant les reprises, les mises à jour régulières du site académique ont été fort appréciés et ont permis d’agir ensemble.

Lutter contre la souffrance au travail est une des missions les plus importantes du SNES-FSU Réunion ces dernières années. Le néo-management libéral utilisé par trop de chefs d’établissement multiplie les tensions au sein des équipes et crée des situations insoutenables. Le SNES FSU Réunion intervient tant au niveau de l’établissement (Heures d’Information Syndicale,

rencontre des chefs d'établissement, grèves...) qu'au niveau rectoral afin de permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions.

En participant à presque toutes les réunions du S-4 dans ses domaines d'attribution, le secteur Emploi et Carrières de notre section académique a pu mettre en œuvre les stratégies décidées collectivement au plan national.

Mais c'est aussi grâce à l'engagement militant de ses commissaires paritaires et à leur formation (stages académiques et nationaux) que la section académique a su faire face aux tentatives de déréglementation du paritarisme.

Pour les Mouvements Inter académiques 2018 et 2019, la présence des représentants du SNES-FSU aux réunions des stagiaires, aux réunions des demandeurs de mutation, les informations et les réponses qu'ils leur apportent, leur écoute, leur disponibilité et leurs interventions ont permis de résoudre des situations parfois fort complexes. Si les interventions syndicales ne se font plus en commissions administratives paritaires depuis le mouvement 2020, l'expertise des commissaires paritaires du SNES-FSU est toujours reconnue par les agents qui font souvent appel à eux pour leurs choix stratégiques, la constitution de leurs dossiers...

Le travail systématique de vérification des postes vacants et des postes spécifiques tant nationaux qu'académiques, que nous avons pu mener jusqu'en 2019, nous a permis de mettre au mouvement tous les postes à pourvoir et garantir le respect du mouvement sans passe-droit. Ceci a permis, entre autre, que des erreurs manifestes de l'administration ne se produisent pas comme cela a été malheureusement le cas en 2020.

Pour les opérations de gestion, la vérification minutieuse de tous les dossiers par les commissaires paritaires, conformément à leurs responsabilités électives, leur permet de défendre au mieux l'intérêt de tous les collègues. Pendant les GT et les CAPA, les élus du SNES veillent à ce que les textes soient appliqués dans leur intégralité n'en déplaise à d'autres organisations syndicales. Les prochaines opérations de gestion, en 2021, se dérouleront dans une certaine opacité mais nous serons toujours présents pour conseiller les collègues et les accompagner au mieux dans leurs recours.

### **3.2 – Élus du SNES-FSU dans les instances**

Le SNES-FSU a tenu toute sa place dans les instances académiques où ses élus, au sein de la délégation FSU, ont siégé très régulièrement pendant la durée du mandat. Au CEN – Conseil de l'Éducation Nationale –, au CTA – Comité technique académique –, le SNES-FSU a pu défendre ses mandats et ceux de la FSU et faire entendre ses critiques comme ses propositions sur la politique éducative de l'académie.

Les élus SNES-FSU au CHSCTA ont pleinement investi cette instance qui est un point d'appui essentiel pour améliorer les conditions de travail de tous les collègues.

Nos mandats locaux et nationaux n'ont pu être défendus comme nous l'aurions souhaité par les élus du SNES-FSU tant au sein du CALVE – Conseil académique des langues vivantes étrangères – qu'au sein du CALCR – Conseil académique de la langue et culture régionales – ces deux instances n'ayant été que trop rarement réunies, ce qui est inadmissible.

## **3.3– Catégories**

### **3.3.1 TZR**

Jusqu'en 2019, le nombre de TZR (titulaire sur zone de remplacement) n'a cessé de diminuer. Cette année, suite au mouvement inter, l'administration s'est vue dans l'obligation de créer quelques postes en ZR dans certaines disciplines (Allemand, Lettres Modernes...) par manque de postes en établissement. Mais le compte n'y est toujours pas !. Pour tout le second degré il n'y a que 113 TZR toutes disciplines confondues. Pour certaines disciplines où les besoins en remplacement sont importants comme les mathématiques ou l'histoire-géographie, seuls quelques rares collègues (1, 2 ou 3) sont encore TZR.

Dès leur création ces emplois de titulaires remplaçants ont été sous- estimés par rapport aux besoins en matière de remplacement. Pour répondre à ces besoins en remplacements, le rectorat a recours à de nombreux recrutements de non titulaires avec environ 900 collègues en poste à cette rentrée. Ce sont eux qui assurent les suppléances de courte et moyenne durée tout au long de l'année. On observe ainsi, de manière régulière, le remplacement des TZR par des personnels précaires moins bien rémunérés et plus malléables.

Les acquis de ces dernières années à savoir la stabilisation des rattachements administratifs pour tous et la création d'un Groupe de Travail (GT) d'affectation ont été maintenus jusqu'en 2019. Cela permettait à tout un chacun d'être affecté dans la plus grande transparence. A la rentrée 2020, les problèmes d'affectation ont été nombreux. Certains nouveaux TZR, la veille de la rentrée, ne connaissaient pas leur établissement de rattachement. Les affectations ont été plus tardives et parfois assez

hasardeuses sur 2 voire 3 établissements. Les conditions de travail se sont donc nettement dégradées.

Afin de les améliorer, nous continuons à demander le retour à 5 zones de remplacement afin de tenir compte de la géographie de notre académie et des difficultés de circulation bien connues.

De plus, la tendance d'un certain nombre de chefs d'établissement est d'imposer aux TZR des services et des tâches contraires aux textes réglementaires qui les régissent. Chaque fois que les collègues nous ont saisis le SNES-FSU est intervenu pour dénoncer ces situations et faire respecter les textes.

Le SNES-FSU Réunion entend faire valoir les contraintes des TZR pour que les seules compensations obtenues jusqu'ici (ISSR ou frais de déplacement) soient revalorisées et réglées régulièrement.

Il est urgent que le gouvernement assure tous les remplacements quelle que soit leur durée par des personnels titulaires ce qui suppose de recréer en nombre des emplois de TZR.

### 3.3.2 – Enseignants non-titulaires

Le nombre insuffisant de reçus aux concours témoignant d'une désaffection croissante pour le métier d'enseignant, par corrélation, le nombre des non titulaires ne cesse de croître. A la Réunion, avec un vivier d'environ 900 collègues, ils sont des personnels indispensables au bon fonctionnement de notre académie. Cette situation permet à l'administration de disposer d'enseignants, taillables et corvéables à merci et moins rémunérés que les titulaires.

Le décret de 2016 relatif à la gestion des personnels contractuels, résultant pour une grande part des actions syndicales menées par les syndicats de la FSU, en particulier par le SNES-FSU, a permis une clarification et une amélioration de la situation des contractuels. Cependant, du fait de l'administration, il a rapidement trouvé des limites.

En effet ce texte n'imposant pas un cadrage national suffisant, les académies déclinent différemment son application. Ainsi, à la Réunion, les diplômes et l'ancienneté des collègues n'ont pas été pris en compte dans le reclassement malgré nos interventions et le rectorat a refusé de mettre en œuvre la mesure prévoyant l'évolution des rémunérations prévue tous les 3 ans pour les collègues en CDD.

Par ailleurs, contrairement à la présentation qui en est parfois faite, le CDI est loin d'offrir les mêmes garanties que la titularisation. Ainsi, même si cette situation administrative leur assure une rémunération à temps plein pour toute l'année scolaire, leur affectation modifiable chaque année n'est pas sans poser problème. D'autre part le CDI ne met pas à l'abri d'un changement de discipline ou de fonction, voire d'un licenciement si les moyens de remplacement diminuent ou disparaissent.

Concernant les affectations, elles n'ont cessé de se dégrader chaque année. Comme cela a été le cas à la dernière rentrée, du fait des choix budgétaires incohérents et d'une politique de mépris assumée par notre ministère. La réforme du lycée, en particulier, a eu un sérieux impact sur les personnels précaires, ajouté aux coupes budgétaires drastiques, ces mesures gouvernementales se sont traduites par de nombreuses suppressions de postes, donc de supports pour l'emploi des non-titulaires, avec de plus en plus d'affectations sur plusieurs établissements.

Par ailleurs, avec la fin programmée du paritarisme, la suppression des commissions (CCPA) explique la multiplication des décisions arbitraires de l'administration. Ces commissions permettaient le contrôle des vœux et barèmes et garantissaient une plus grande transparence vis-à-vis des recrutements et affectations

Pour les collègues susceptibles d'accéder au CDI, la FSU a obtenu l'engagement ministériel que la période de confinement soit « neutralisée » et qu'elle ne soit pas considérée comme une période sans contrat pour le calcul du droit au CDI. Cette annonce a été confirmée par les services de notre académie, ce qui constitue une avancée et un gain pour ceux qui se rapprochent du CDI.

Le SNES-FSU s'efforce de répondre à toutes les demandes des contractuels, pour assurer leur défense, les informer et faire respecter leurs droits, les stages syndicaux organisés pour les collègues ont ainsi permis une diffusion des informations et un recensement des difficultés qu'ils rencontrent.

L'action et les interventions de notre syndicat se sont traduites, ces deux dernières années, par une augmentation de nos syndiqués dans cette catégorie.

Nous continuons à demander une réelle politique de résorption de la précarité avec le retour des concours réservés, supprimés en 2018, avec des critères d'éligibilité élargis pour permettre au plus grand nombre de contractuels d'être titularisés.



**Le SNES, pour agir ensemble**

### 3.3.3 – Personnels de surveillance et d'accompagnement (AED et AESH)

La décision prise par le ministère en 2003 de supprimer le statut de MI-SE et de remplacer ces emplois de vie scolaire par des contrats d'insertion a constitué une importante régression des conditions d'emploi, de service et de rémunération, en particulier pour les étudiants qui ont pu obtenir ces contrats.

Initialement prévus pour remplacer les MI-SE les emplois d'assistants d'éducation ont en fait servi à de multiples usages : maintien dans l'emploi des aide-éducateurs en fin de contrat, création des AVSI et AVCO pour accompagner l'intégration des élèves handicapés, création des assistants pédagogiques, maintien dans l'emploi des contrats aidés (dont un certain nombre occupaient des fonctions d'AED) en fin de contrat.

Le SNES se bat :

- pour la transformation de ces emplois précaires en emplois permanents et statutaires dans tous les secteurs où interviennent actuellement les assistants d'éducation,
- pour le rétablissement du recrutement des étudiants sur des emplois de surveillance avec le statut de maître d'internat et surveillant d'externat,
- pour la fin des contrats courte durée, fractionnés et une durée de contrat portée à huit ans,
- pour un temps plein, avec un service hebdomadaire et non annualisé,
- pour des missions définies statutairement et non au bon vouloir des chefs d'établissements,
- pour la prise en charge financière des formations, des préparations aux concours et de la validation de leurs acquis (y compris de la phase d'accompagnement de la VAE),
- pour la mise en place d'une plate-forme d'insertion professionnelle afin de permettre à tous les assistants d'éducation de préparer dans les meilleures conditions leur accès à un emploi pérenne,
- pour la mise en place de procédures aménagées pour l'accès aux concours des fonctions publiques,
- pour le bénéfice de la mesure prévue par la loi du 26 juillet 2005 relative à l'accès à un contrat de travail à durée indéterminée.

Concernant les accompagnants d'élèves handicapés, les batailles menées ont permis des avancées significatives pour les personnels AESH (ex AVSI) : reconnaissance d'un vrai métier, recrutement par contrats (CDD et CDI) qui assurent une pérennité de la mission et une certaine sécurité pour les personnels, accès à une formation. Cependant un certain nombre d'emplois d'AESH sont encore occupés par des personnels d'assistants d'éducation, voire d'autres types de contrats.

Par ailleurs le SNES-FSU dénonce la tentative de certains chefs d'établissement d'imposer aux collègues AESH des tâches qui ne relèvent pas de leurs fonctions définies par les textes réglementaires, comme par exemple une partie de leur service en vie scolaire.

Nous dénonçons aussi la mise en place des PIAL. Ils sont présentés comme la réponse à l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ayant une notification d'accompagnement humain par la MDPH, augmentation entraînant un accroissement du nombre d'accompagnants. Le PIAL est donc avant tout une tentative pour endiguer l'augmentation du nombre d'AESH en « rationalisant » la gestion de ces agents.

A ces considérations économiques s'ajoutent des considérations plus idéologiques. Le PIAL trouve sa justification dans l'idée que l'élément essentiel dans l'accompagnement d'un élève en situation de handicap est le développement de son autonomie. Cette prise de position, réductrice est très contestable et témoigne d'un manque de connaissance du handicap. Le but des missions d'un AESH est moins l'autonomie de l'élève que de lui donner accès aux apprentissages et lui permettre de prendre part à la vie d'un établissement scolaire (en l'aidant dans les actes de la vie quotidienne et en facilitant son rapport aux autres). Pour certains élèves, l'autonomie ne viendra jamais, et c'est en cela parfois que consiste leur situation de handicap, ce qui n'implique pas qu'ils n'aient pas leur place dans les EPLE.

Le PIAL n'est donc qu'un outil de gestion au service de la flexibilité de l'accompagnement humain. Il n'est ni au service des élèves (le PIAL n'apporte aucun moyen ni aucune aide supplémentaire par rapport à ce qui existe déjà), ni au service d'une amélioration du métier d'AESH. Ces derniers voient bien réaffirmer leur droit à formation, leur droit au remboursement des frais de déplacements (s'ils exercent en dehors de leur résidence administrative ou personnelle) et leur appartenance pleine et entière à la communauté éducative est reconnue. Mais les AESH voient leurs emplois du temps modifiables en cours d'année, tout comme le contenu de leurs contrats (quotité, lieu d'exercice) par simple avenant. La « souplesse » introduite dans leur service risque de nuire à la cohérence de celui-ci.

Pour nous, l'intérêt de l'élève en situation de handicap doit passer avant toute considération économique ou de gestion des personnels. Le SNES-FSU demande à ce que les AESH bénéficient d'un statut de fonctionnaire et d'une rémunération plus juste.

### 3.3.4 – INSPE et entrée dans le métier.

Il est toujours aussi difficile de rencontrer les jeunes collègues qui sont surchargés de travail lors de leur année de stage, entre leur formation et leur temps d'enseignement. Les seuls contacts directs restent ceux qui peuvent être faits les jours de pré-rentrée. Cette année avec les conséquences du coronavirus et « le nouveau dialogue social » (qui n'a de dialogue que le nom), la rentrée à l'INSPE a été très compliquée, mais nous étions bien présents et avons quand même obtenu des contacts.

Dans les établissements, par l'intermédiaire des S1, des contacts indirects peuvent être établis.

Dans ce contexte, les réunions sur les Mouvements Inter et Intra sont toujours les dates clés qui nous permettent de les rencontrer directement. En plus de ces rendez-vous, nous organisons chaque année un stage pour les fonctionnaires stagiaires qui a toujours beaucoup de succès.

Le taux de syndicalisation chez ces jeunes collègues est globalement peu élevé malgré leur participation obligatoire aux mutations en fin de stage. Et une fois la Réunion obtenue lors de l'Inter, beaucoup ne se syndiquent plus, leur objectif étant atteint. Sur le plan de la gestion, le maintien de la priorité d'affectation de 1000 points au barème Inter n'a pas permis à tous les collègues de rester à la Réunion à l'issue de la campagne de mutation. Ces cas dépendent évidemment des disciplines et parfois selon les années des candidats doivent être départagés à l'âge.

Pour les lauréats de concours, le calibrage national des capacités d'accueil, afin de répartir la pénurie de postes sur tout le territoire, a eu pour conséquence le départ de collègues dès leur année de stage car malgré notre opposition, les stagiaires sont toujours utilisés comme de simples moyens d'enseignement. Cette répartition nationale du manque de recrues est difficilement compréhensible quand il reste des postes vacants dans notre académie alors que des collègues sont mutés hors du département; d'autant plus que le nécessaire rattrapage du taux d'encadrement que nous réclamons chaque année n'a toujours pas été fait.

Globalement comme les concours ne font plus le plein depuis de nombreuses années, la crise de recrutement est devenue structurelle et à cela s'ajoute les malheureusement habituelles suppressions de postes. Le Ministre a bien essayé d'expliquer que ces postes supprimés ne manqueront à personne car ils correspondent au nombre de postes non pourvus à l'issue des concours mais c'est faux car ils représentent de vrais besoins sur le terrain. Le coronavirus a désorganisé le passage des concours, le combat à mener est celui de « l'oral professionnel » que doivent passer nos jeunes collègues. Cette épreuve est inutile car redondante avec les compétences examinées lors de la titularisation et elle alourdit encore l'année de stage.

Trop de stagiaires sont encore affectés en REP+ dans notre académie alors que nous demandons que ce type d'établissement soit évité lors de l'année de stage. Le choix des « berceaux » par le rectorat n'est pas assez transparent, la condition première devrait être la présence d'un tuteur sur place mais ce n'est pas toujours le cas.

La formation adaptée (pour ceux ayant déjà le M2) est prise en charge par l'INSPE, mais il n'y a pas les mêmes moyens pour toutes les disciplines. Une autre réforme est actuellement en cours pour les concours 2022, ce qui va entraîner une modification des maquettes de master ainsi que la place du concours qui sera positionné en fin de M2. L'absence de cadrage national de cette nouvelle formation ne laisse pas présager de son amélioration.

La mise en place des PFA se fait toujours peu à peu : la formation pour l'obtention du CAFFA se fait en 2 ans comme les textes le prévoient et dans notre académie il existe la possibilité d'un accompagnement une année avant et une année après (soit un suivi de 4 ans au total). Les tuteurs, qui devraient être formés par l'INSPE sont en fait « recrutés » par les IPR. A la suite du coronavirus sans doute, cette année, des formations pour se familiariser avec les logiciels de suivi des stagiaires se font en ligne, à distance.

Les AED pré-pro récemment créés ne correspondent pas au pré-recrutement demandé par le SNES-FSU, mais jusqu'à présent notre académie ne compte pas cette catégorie de personnel, car selon le rectorat, notre académie ne manque pas d'attractivité.



### 3.3.7. – PsyEN

La dernière période a été marquée par la création du nouveau corps de psychologues de l'Education nationale, qui rassemble les psychologues scolaires du premier degré et les COPsy du second degré. C'est l'aboutissement d'une longue bataille du SNUIPP-FSU et du SNES-FSU pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif. Pour les ex-COPsy c'est un positionnement qui situe clairement leur action dans le domaine de l'orientation au bénéfice des élèves et des étudiants et de leur réussite au sein du système éducatif.

Concernant les carrières, la création du corps unique a permis l'alignement sur les autres personnels du second degré, en particulier les mesures mises en œuvre dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Bien que largement reconnues sur le terrain, dans les écoles et les EPLE, les fonctions des psychologues dits scolaires et des conseillers d'orientation-psychologues, étaient, jusqu'à la création d'un corps commun, minorées par l'institution.

Les psychologues de l'Education nationale contribuent par leur expertise à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils accompagnent la réussite et l'épanouissement des publics qu'ils suivent, en particulier, les élèves nécessitant une attention plus particulière, rencontrant des difficultés ou en situation de handicap. Au quotidien, ils conduisent des entretiens pour analyser les situations, dans l'objectif de mieux définir les besoins des élèves. Au SNES-FSU, lors de la création du corps unique, nos conceptions ont prévalu et placent désormais dans une continuité les problématiques liées au développement psychologique et social, à l'Éducation et au rapport aux savoirs, à l'orientation.

Cependant la réforme de l'orientation et la volonté du Ministre de transférer sur les enseignants les missions des PsyEN EDO se traduisent concrètement depuis deux ans par une diminution de moitié des recrutements par rapport à 2017 (195 recrutements en 2017, 75 en 2019, aucune création de poste depuis 30 ans)

Alors que le contexte accroît considérablement le besoin de PsyEN, que ceux-ci sont sollicités de partout pour soutenir les équipes et accompagner élèves et familles, la baisse vertigineuse du recrutement des PsyEN EDO met la spécialité en danger ! Déjà fortement précarisée par le nombre de non titulaires (dans notre académie plus du tiers des postes budgétaires sont occupé par des personnels contractuels) la catégorie ne veut pas être cantonnée à la réalisation de bilans et au rôle de conseiller technique. Le SNES-FSU se bat au quotidien pour que les PsyEN EDO exercent toutes leurs missions dans de bonnes conditions et que le prochain budget prenne en compte la crise sanitaire et sociale et les besoins réels sur le terrain.

Concernant le réseau des CIO, le SNES-FSU mène une bataille permanente contre les offensives des Régions pour s'assurer la gestion de tous les processus d'orientation et de formation, y compris scolaires, avec pour objectif de satisfaire les besoins locaux et à court terme en matière d'emploi. Le SNES-FSU s'est opposé aux propositions contenues dans la Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » qui envisageait le financement des CIO par les Régions. Cette position a été légitimée au vu des conventions signées dans certaines académies, qui montrent clairement le glissement des missions auquel ceci pourrait nous conduire. La bataille s'est également poursuivie contre la carte cible ministérielle qui prévoit la suppression d'un tiers des CIO, trois sur huit dans notre académie. Les luttes menées dans les académies ont permis de limiter le nombre de suppressions prévues. Le SNES-FSU Réunion demande au contraire une politique volontariste de maintien du réseau de proximité des services d'orientation de l'Education Nationale.



## 4. – Communication

### 4.1 – SNES-info

Un des moyens privilégiés d'information du S-3, est le *SNES-info*, notre publication académique diffusée à l'ensemble des adhérents. La parution de 2 à 4 numéros par an a été maintenue, dont des numéros spéciaux élections et le traditionnel numéro "intra". Une parution, à peu près, trimestrielle donc, des dizaines d'articles, une présentation modernisée, en clair de très nombreuses heures de travail des militant(e)s du S-3 pour donner aux adhérent(e)s du SNES-FSU à La Réunion une information tout à la fois utile et réactive.

L'envoi aux syndiqués se fait par courriel et dans la mesure du possible par voie postale, mais au vu des retards parfois importants pris par le rectorat pour publier ses circulaires, il a pu nous arriver de ne le diffuser que par courriels uniquement.

Il est toujours disponible en version PDF sur le site.

La qualité du journal, version papier, reste égale à elle-même, avec papier de bonne qualité, quadrichromie pour les numéros spéciaux et photos couleurs

La crise sanitaire n'a pas permis d'éditer autant de numéros du SNES-Info que d'habitude lors de la dernière année scolaire. Un envoi régulier par mails des informations nécessaires a été privilégié.

### 4.2 – Courriers du S-1

Le courrier du S1 est, traditionnellement, la première (re)prise de contact avec les secrétaires de S1 en début d'année.

### 4.3 – Livret d'accueil

Il s'agit là d'une publication annuelle à destination des collègues qui arrivent à La Réunion. Le S-3 procède à une mise à jour régulière, tant sur la forme que sur le fond. Ce sont donc de nombreux collègues qui en ont été destinataires, entre la phase inter et la phase intra, sans compter tous ceux qui le téléchargent sur le site internet pour s'informer au moment de faire leurs vœux à la phase inter du mouvement ou au moment de la phase intra.

### 4.4 – Courriers électroniques à l'attention des responsables des S1

Les responsables des sections d'établissement (secrétaires, trésoriers ou correspondants) sont régulièrement sollicités par courriels tout au long de l'année (élections au CA, votations, enquêtes...). Leurs réponses sont indispensables à la vie du S3 et leur implication dans l'établissement est la base de la vie syndicale. Les courriels servent aussi à les informer de la vie syndicale. Une politique de proximité plus active est mise en place afin de répondre aux attentes.

### 4.5 – Courriers électroniques aux syndiqués et non syndiqués

L'internet a permis la diffusion instantanée et large de courriels, au point d'ailleurs qu'il arrive que d'aucuns s'en lassent... Le S-3 essaie donc d'en user... avec modération mais discernement. Des courriels en nombre étaient donc envoyés au sortir des CAPA ou des FPM d'affectation aux adhérent(e)s qui nous ont confié leur adresse électronique, cette partie a évolué du fait de la fin des FPM (dernière en juin 2019) et des CAPA sur les carrières (dernières en juillet 2020).

Dans l'autre sens, il conviendrait de souligner le nombre croissant de courriels divers auxquels le S-3 doit répondre. L'afflux de courriels augmente en particulier dès que sont connus les résultats de la phase inter du mouvement, et en préparation de la phase intra (demande d'aide pour préparer leurs vœux). Moyen désormais privilégié par les adhérent(e)s d'interrogation du S-3, des réponses rapides et sûres sont attendues... et prodiguées par les militant(e)s du S-3. Peu nombreux, même s'ils existent, sont ceux et celles qui peuvent se plaindre de n'avoir pas eu de réponse ou une réponse trop tardive à leur courriel. Tout ceci, bien sûr, ne se fait pas que par la seule grâce de la rapidité des liaisons électroniques que permet l'internet... cela suppose organisation, vigilance et disponibilité des militant(e)s du S-3.

Les appels à l'action, nationaux et académiques, sont bien sûr systématiquement envoyés à tous, de même que les stages de formation organisés par le SNES-FSU Réunion.

L'envoi des résultats des commissions académiques par courriers, courriels et SMS pour les syndiqués et par courriers triés pour les non syndiqués ou anciens adhérents.

A ceci se rajoutent les listes de diffusion académiques, que nous continuons à utiliser pour la diffusion d'informations sur les stages et autres d'informations spécifiques. La page web sur le site du rectorat n'est toujours pas fonctionnelle.

## 4.6 Site internet, Facebook, Twitter

### 4.6.1 – Site internet

Le site internet tourne dans un système de publication dit “libre”. En plus de notre responsable du site, la secrétaire générale académique et les secrétaires adjoints, chaque responsable de secteur (pour son secteur) et chaque responsable de catégorie, ont un code qui leur permet d’entrer les infos en direct. . Le S-3 fait en sorte que tous les documents et informations utiles, les événements notables, soient accessibles rapidement et sans trop d’efforts, en quelques « clics », notamment les circulaires académiques. Une nouvelle version de SPIP a été installée courant novembre 2020. Un nouveau site est en cours d’élaboration avec Wordpress. Nous n’attendons plus que sa validation.

### 4.6.2 – Facebook :

La page du SNES-FSU Réunion, créée en 2011 a été réactivée en avril 2015, elle est très difficile à alimenter (très chronophage), et très peu de Réunionnais y sont abonnés, de plus des problèmes de paramétrage dus à Facebook rendent son utilisation aléatoire.

### 4.6.3 – Twitter :

La page du SNES-FSU Réunion, a été créée en avril 2015, elle est difficile à alimenter (très chronophage) et très peu de Réunionnais y sont abonnés.

### 4.7 – Logo :

Le logo du SNES-FSU Réunion a été actualisé afin de le personnaliser davantage et d’améliorer la visibilité de notre appartenance à la FSU. Il sera dévoilé pour notre congrès académique.



## 5 – Formation syndicale académique

La formation syndicale dans un S3 se décline d’abord par les stages animés par des secrétaires nationaux qui font le déplacement et nous permettent de maintenir un lien étroit avec le national, ils sont au nombre de quatre, répartis dans l’année et mis en place au mois de juin précédent.

Evidemment, du fait de la pandémie du Coronavirus, tous les stages, avec intervention des secrétaires nationaux, prévus après mars 2020 n’ont pu se dérouler et restent incertains pour cette nouvelle année scolaire.

La formation syndicale, c’est aussi la possibilité donnée chaque année à des militants ayant des responsabilités au S3 d’aller se former au S4, exceptée cette dernière année, où des formations à distance ont tout de même pu se tenir. Ce sont aussi des stages animés directement, soit par ces mêmes militants qui sont allés se former à Paris, soit par des militants ayant acquis une certaine expérience depuis des années. Le bilan de la formation syndicale de ces deux dernières années est globalement satisfaisant.

Les stages se font de préférences les mardis et jeudis, si possible en doublon, un pour la zone Nord/Est, un pour la zone Sud/Ouest.

Les thèmes des stages sont souvent récurrents, mais toujours variés : stages stagiaires pour les lauréats de concours, stage non-titulaires, stage CPE, stage Psy-en, stage lycée, stage collège, stage carrière, stage AEA. Suite à la réforme du lycée, les stages lycée ont eu beaucoup de succès..

Le secteur de la formation syndicale est un secteur indispensable à la tenue de notre politique syndicale. C’est aussi un moment important d’écoute et bien souvent l’occasion d’échanges, de débats et d’analyses.

# Rapport Financier

Ce rapport financier couvre la période 2017/2020, pour le S3 de La Réunion. Les exercices comptables débutent le 1er septembre et se terminent le 31 août de l'année suivante.

## Les dépenses :

- « viabilisation + local », concerne toutes les dépenses liées au local que nous louons : loyer, assurance, eau, électricité et entretien.
- « équipement » Nous avons équipé principalement en 2020 le local pour respecter le protocole COVID.
- « fournitures » fluctuent en fonction des années et des hausses de prix.
- « travaux locaux » Le local a été repeint murs et plafond début 2020.
- « publications et routages » regroupe les publications et l'affranchissement de notre revue syndicale « SNES-INFO » et l'affranchissement de toutes les opérations de carrières. Elles sont en nette baisse en 2020 car il n'y a plus de commissions paritaires en conséquence nous n'informons plus les collègues par courrier. Par ailleurs nous privilégions les e-publications, il en résulte que nous avons économisé sur ce poste.
- « frais militants et action » rassemble toutes les dépenses liées à l'activité syndicale du S-3 (réunions statutaires, stages de formation, congrès, réunions CAPA, contributions financières aux actions...) est un poste lourd dans les dépenses mais qui est à la baisse pour l'exercice 2019/2020 car le co-voiturage est généralisé et le confinement a bien sûr réduit notablement les déplacements. Il reste le 2ème poste de dépense derrière les frais de personnel.
- « personnel », Le montant des charges est proportionnel à nos obligations contractuelles. Notre salariée bénéficie du 13ème mois, des tickets restaurant, d'une mutuelle et d'un régime de prévoyance. Toutefois l'année 2018/2019 a subi une augmentation exceptionnelle car les promotions à l'ancienneté non connues jusque-là, ont été calculées avec effet rétroactif depuis septembre 2011 date d'embauche de notre secrétaire.
- « cotisations », qui regroupe les versements des cotisations au S4, le versement des cotisations des retraités, et la contribution du S3 à la trésorerie de la section départementale de la FSU, représente plus de la moitié de nos dépenses, elles restent proportionnelles au nombre de syndiqués.

## Les recettes :

- « cotisations » correspondent au montant total des cotisations syndicales.
- « aide du S-4 » C'est le montant de l'aide significative du financement des charges de personnel pour maintenir un emploi qui est indispensable au fonctionnement de notre section syndicale académique.
- « revenus bancaires » ce sont les intérêts recueillis sur les deux comptes épargne que nous avons (BRED et Crédit Agricole).



## Bilans financiers S3 Réunion

	2017/2018		2018/2019		2019/2020	
	707 syndiqués		721 syndiqués		723 syndiqués	
<b>RECETTES</b>						
COTISATIONS	167 374,75	87%	169 073,52	87%	175 295,15	87%
AIDES S4	25 000,00	13%	25 000,00	13%	25 000,00	12%
DIVERS	13,25	0%	3,87	0%	9,91	0%
REVENUS BANCAIRES	458,38	0%	461,84	0%	227,41	0%
<b>TOTAUX</b>	<b>192 846,38</b>	<b>100%</b>	<b>194 539,23</b>	<b>100%</b>	<b>200 532,47</b>	<b>100%</b>
<b>DEPENSES</b>						
Equipements + maintenance	137,25	0%		0%	469,68	0%
Viabilisation + local	13 749,36	8%	13 941,48	7%	14 959,60	8%
Expert comptable	868,06	0%	605,13	0%	460,22	0%
Fournitures de bureau	2 744,50	2%	4 466,47	2%	3 454,76	2%
Travaux locaux		0%		0%	2 180,85	1%
Abonnements	1 034,60	1%	509,60	0%	525,00	0%
Publications et affranchissements	10 514,64	6%	15 265,08	7%	6 703,31	4%
Frais militants, com paritaires (depl + stage + repas + hôtel ,,,)	16 071,81	9%	19 504,53	9%	15 145,47	8%
Téléphone, portable, et net	2 401,15	1%	2 430,67	1%	2 708,11	1%
Frais bancaires	2 577,86	1%	2 887,51	1%	3 076,52	2%
Frais de personnel	28 894,62	16%	48 761,09	24%	31 169,81	17%
Cotisation FSU	2 121,00	1%		0%		0%
Cotisation S4 + retraités	95 627,78	54%	97 097,28	47%	100 220,99	55%
Divers	164,34	0%	56,68	0%	19,62	0%
<b>Total dépenses</b>	<b>176 906,97</b>	<b>100%</b>	<b>205 525,52</b>	<b>100%</b>	<b>181 093,94</b>	<b>100%</b>
FONDS DE RESERVE	15 939,41	8%	-10 986,29	-6%	19 438,53	10%
<b>TOTAUX</b>	<b>192 846,38</b>		<b>194 539,23</b>		<b>200 532,47</b>	

### Solde des comptes bancaires:

CC Crédit Agricole	2546,8
CC BRED	17660,82
Livret CA	1 586,82
Livret BRED	278 964,55



# GRENELLE

PARIS

$$)^2 = a^2 + 2ab$$

Parce que je vaux **plus**

et **mieux** !

Je suis en grève **le 26 janvier**



Le **SNES-FSU**, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



## **Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation !**

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail.

Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignants.

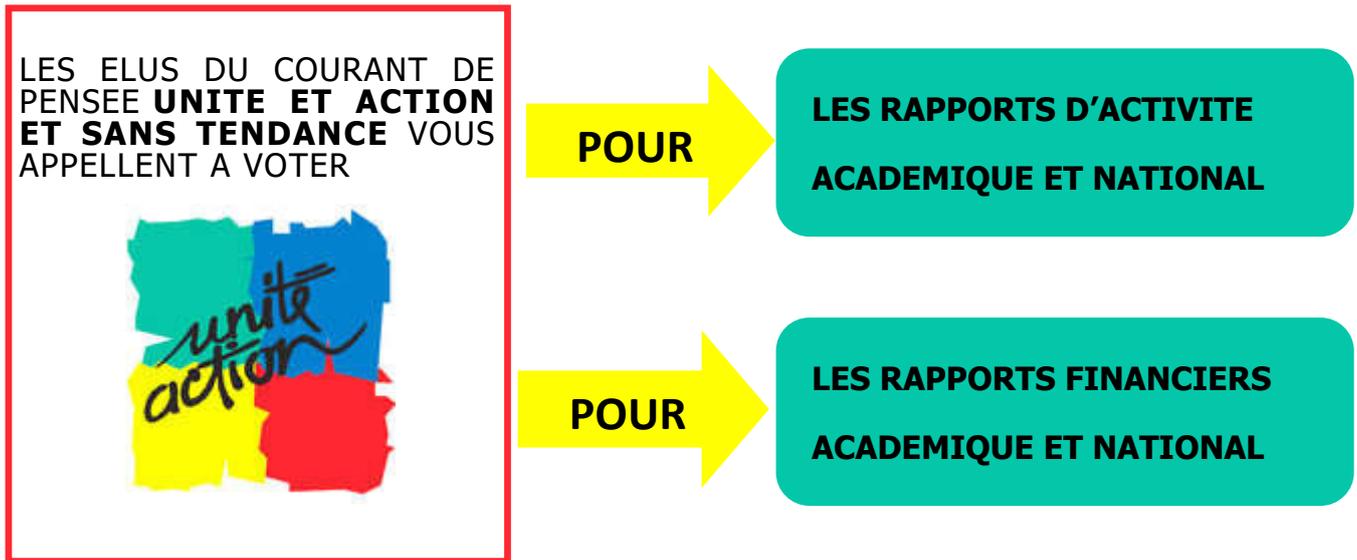
Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Elles demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une **grève le mardi 26 janvier** pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement, etc. Les organisations décident de se revoir début janvier.

## Rapports d'activités national et académique

Le vote auquel vous êtes invités à participer est avant tout un jugement sur la ligne politique mise en œuvre par les directions syndicales, tant au niveau académique qu'au niveau national.



Pendant les trois dernières années, le SNES-FSU, a combattu toutes les mesures qui constituent d'inadmissibles régressions. Le SNES-FSU a été de tous les combats : contre la réforme des lycées, du Baccalauréat, contre la dérive du collège, contre la loi de « transformation » de la Fonction Publique, contre la « réforme » des retraites, pour la mise en place de réels dispositifs de lutte contre la précarité dans la fonction publique, pour défendre le pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités, pour obtenir des moyens pour un service public de qualité pour tous...

Il ne fait pas de doute que le SNES-FSU sera de toutes les futures batailles qui s'annoncent nombreuses et décisives pour la défense des services publics et d'un modèle social qui redistribue mieux les richesses. Pour les mener, il mettra en œuvre, comme par le passé, des actions diversifiées capables de mobiliser les personnels dans la plus large unité, en laissant à d'autres les discours incantatoires et vains.

Ce vote sur le rapport d'activité, s'il est avant tout un jugement sur la politique menée par les sections académique et nationale, est aussi l'occasion de porter une appréciation sur l'engagement militant des camarades qui mettent en œuvre cette politique.

De ce point de vue la présence très active et permanente de tous les militants du S3, tant dans les actions que dans la gestion au quotidien au service des syndiqués et de la profession, permettra à chacun d'apprécier le niveau de l'engagement de ces camarades.

Cet engagement militant a permis d'informer les collègues et d'améliorer, entre autre, la défense individuelle et collective de toutes et de tous.

**Voter POUR ces rapports d'activité, c'est :**

**approuver la politique menée,**

**soutenir l'équipe dirigeante,**

**défendre une certaine vision du métier et de la lutte syndicale.**

**Si vous partagez ces valeurs, nous vous appelons à voter POUR les rapports d'activité et financiers présentés.**

Pour **Unité et Action et Sans Tendances**, Victor Rodrigues

## Kosalafé SNES-FSU Rényon



*Commenter un Rapport d'Activité n'est pas un exercice laborieux ou convenu, au contraire ; ce RA reflète mieux que n'importe quel discours les priorités que ses auteurs se sont données pour organiser l'activité du SNES-FSU Réunion pendant 3 ans.*

Le contexte socio-politique est certes lourd mais il ne méritait pas autant de pages dans un texte dédié à l'activité syndicale, sauf à penser que le format imposé et l'indigence des actions menées obligeaient au remplissage.

Le recours aux courriels et à l'internet est bien sûr indispensable mais ne peut à lui seul faire office d'action syndicale ; de même répéter à longueur de lignes ce que l'on veut et ce que l'on refuse ne remplacera jamais les actions qu'il aurait fallu mettre en place contre les mesures dénoncées. Sinon autant hurler dans le désert.

Les raisons de se mobiliser n'ont pourtant pas manqué au cours de cette période.

Le mouvement syndical a été violemment percuté par un exécutif pressé de passer les conquêtes sociales au rouleau compresseur : services publics, retraites, assurance-chômage,... et décourager les contestations à coup de violences policières, arrestations abusives, restrictions des libertés publiques,... sur fond de pandémie opportunément utilisée à cette fin. Par ailleurs, la loi de sécurité globale, si elle est adoptée, offrira un arsenal juridique inouï pour soustraire les exactions policières à la vue de tous.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les attaques frontales contre le paritarisme, dernier rempart contre les abus de pouvoir et les inéquités dans la gestion des personnels. S'y ajoutent le détricotage des fondements de l'école publique – dont le bac, emblème de l'égalité républicaine –, les suppressions de postes qui se poursuivent malgré la crise sanitaire et l'aggravation de nos conditions de travail.

La question fondamentale est donc celle-ci : comment le SNES-FSU Réunion entend-il armer les collègues contre les difficultés subies au quotidien et quelles mobilisations compte-t-il initier pour s'opposer efficacement aux régressions présentes et à venir, notamment celles qui menacent l'Éducation Prioritaire ?

C'est tout l'enjeu des procédures internes actuelles -dont ce vote est la 1ère étape- et qui aboutiront en juin 2021 à l'élection du nouveau secrétariat du SNES-FSU Réunion.

*C'est pourquoi nous vous encourageons à lire attentivement ces textes et comme rien n'est jamais tout blanc ou tout noir, à voter en **Abstention** pour encourager le SNES-FSU à faire plus et mieux.*

*Koz dési in Kosalafé la pa in travay pou kas koko sinonsa pou fé ryink komkifo, parlfét, lo Kosalafé la i fé gard anou pli mié ninport kél kozé, dési kosa i lé lo bann priorité bann zotér la done azot pou organiz laktivité lo SNES-FSU Rényon pou 3 zan.*

Lo kontéks sosiopolitik lé lour mém, soman li té i mérit pa tousala paz dann in téks i koz dési laktivité lo sindika, sof si té pou pans lo forma inpozé sanm lo mank zaksions té i obliz ranpli ali ansanm sa.

Ansérv lo bann kouriél sanm lo twal-bib i rést konsékan soman i pé pa rést lo sél klé nou ansérv pou laksion lo sindika ; paréy ardi line pardsi line sak nou vé sanm sak nou vé pa i sar zamé ranplas lo bann zaksion té i fo organiz kont lo bann mézir té i dénon. Sinonsa tan irl dann dézér.

Bann rézon po sobat la pwatan pa mank dann tan la. Lo mouvman sindika la giny sabouk sanm in lékzékitif té présé pou pas bann konkét sosial dann fangourin : sérvis piblik, salarié, larzan somaz,... la tir kouraz sobat sanm bann violans la polis, i arét pou ryin, i tak bann libérté piblik,... tousala sanm maladi-dann-monn la byin ansérv azot. Anplikésa, lo lwa Sékirité global, si i vot ali, i sar done anplis bann zouti ziridik sérié pou zot kasiét nout tout bann totosman la polis.

La dann kontéks la i fo nou konpran bann kou-d-kony dann fron kont lo paritarizm, dénié ranpar kont bann profitaz pouwar sanm bann manir fé lé pa ékitalb rant lo bann travayér. I armét anplis lo démayaz lo soubasman lékol piblik – anparmi lo bak, sinbol légalité la républik –, i kontinyé tir bann post kanmém néna lo kriz sanitér sanm bann kondision travay plis malizé.

Lo késtion konsékan mém la byin sat la : koman lo SNES-FSU Rényon i antan done la fors bann kolég kont malizé zot i viv sak zour sanm kél sobatman li kont komans pou bon manir fé fas lo bann krazaz la fine fé sanm sak i ariv, anparmi sak i rod souk Lédikasion Prioritér ?

Sa tout sak i kont dann bann manirfé rant nou mém lér la – vot la i tonm promié méné – pou fini dann zuin 2021 dann zéléksion lo nouvo sokrétaria lo SNES-FSU Rényon.

*Ala aköz nou done azot la rou pou byin lir mém lo bann téks aprésa paréy tout lé pa ryink nwar sinonsa blan, vot pou **Labstansion** pou done la rou lo SNES-FSU Rényon pou fé plis sanm pli mié.*

Pour **Alternative Fédérale** (tendance majoritaire de la FSU Réunion)  
Marie-Hélène DOR, Françoise LEPOAN, Gwenaelle MENARD, Patricia CROSSON,....

## Vote RA RF

### Modalités de vote:

Chaque syndiqué est appelé à exprimer 4 votes sur le même bulletin:

Pourquoi vote-t-on?



- **Vote sur le rapport d'activité nationale** (voir supplément US n°803 du 19 décembre 2020) ;
- **Vote sur le rapport financier national** (voir supplément US 803 n° du 19 décembre 2020)
- **Vote sur le rapport d'activité académique** (dans ce SNES Info)
- **Vote sur le rapport financier académique** (dans ce SNES Info).

Comment vote-t-on ?



Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettre ce dernier dans la petite enveloppe qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe T, pré-imprimée à l'adresse du SNES que vous renseignez et signez en haut à gauche. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, postez cette enveloppe. Sinon, déposez-la dans le casier du secrétaire de S-1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.

Dépouillement des votes



Chaque S-1 ayant recueilli trois votes ou plus peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. Le dépouillement se fera dans chaque S-1 le **mercredi 10 février** à l'heure de fermeture de l'établissement ou le **jeudi 11 février** au plus tard. Il ne peut avoir lieu avant le **10 février** à 12 h que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès-verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès-verbal accompagné de la liste d'émargement sera envoyé au S-3 aussitôt.

Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES seront dépouillés au siège de la section académique le **mercredi 17 février** à 10h00 et la totalisation académique de ces votes avec les procès-verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour. Tout vote exprimé dans établissement ayant donné lieu à dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs

Contentieux



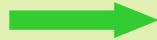
Le Bureau académique, dans lequel sont représentés les courants de pensée, se réunira le **mercredi 17 février** à 10 heures pour siéger en formation de commission électorale fondée à statuer sur les recours et litiges présentés.

**La présente publication vaut convocation à ce Bureau.**

## Vote RA RF

### Calendrier des opérations:

**Vote sur les rapports d'activités académique et national**



25 janvier au 10 février 2021 pour le S3 de la Réunion

**Congrès académique**



Lundi 22 et mardi 23 février 2021 à la Villa Delisle à St Pierre

**Congrès national**



29 mars au 2 avril 2021 (Montpellier)

**Vote d'orientation pour le renouvellement des Commissions Administratives Académique et Nationale (SNES-FSU)**



17 mai au 8 juin 2021

**Quand voter?**



Le scrutin est ouvert du 25 janvier 2021 au 10 février 2021

**Qui vote?**



Tous les adhérents à jour de cotisation en 2020-2021 et qui ont réglé leur cotisation 2020-2021 avant le 25 janvier 2021

**Où voter?**



Dans les S-1 d'établissement ou par correspondance. Dans ce cas, le vote doit être posté au plus tard le 10 février 2021 (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES avant le samedi 20 février 2021. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement.

Le vote par correspondance est obligatoire dans les S-1 comprenant moins de trois adhérents et possible pour tout électeur qui ne peut voter dans son S-1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote).

**Avec quel matériel de vote ?**



Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent SNES – info et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé le cas échéant à votre demande par le S-3

# POUR NOS SALAIRES ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

## ÉDUCATION PRIORITAIRE

### LE MINISTRE :

« Nous allons  
refonder la carte  
de l'Éducation  
prioritaire »

Jean-Michel  
Blanquer

### LA RÉALITÉ :

- Contractualisation des moyens ;
- Mise en concurrence des équipes et des établissements ;
- Risque de perte des indemnités et bonifications.

## CRISE SANITAIRE

### LE MINISTRE :

« Nous sommes  
préparés à tout »

Jean-Michel  
Blanquer

### LA RÉALITÉ :

- Des conditions de sécurité sanitaires non garanties ;
- Une improvisation permanente ;
- Moyens, programmes, examens : rien pour tenir compte des effets de la pandémie.

**POUR UNE VRAIE REVALORISATION**

**POUR UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LES CLASSES**

**POUR UNE RELANCE AMBITIEUSE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

**POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE LA CRISE SANITAIRE**

**TOUTES ET TOUS  
EN GRÈVE LE 26 JANVIER**

# STOP AU DÉNI DE RÉALITÉ DU MINISTRE

## SALAIRES

### LE MINISTRE :

Une « revalorisation historique »

Jean-Michel  
Blanquer

### LA RÉALITÉ :

- 69 % des personnels ne sont pas concernés et rien pour les AED AESH ;
- Pas de compensation des pertes liées à l'inflation ;
- Une prime d'équipement qui exclut les CPE et les professeurs documentalistes.

## RENTRÉE 2021

### LE MINISTRE :

« L'Éducation nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire. »

Jean Castex

### LA RÉALITÉ :

- 1 883 suppressions d'emplois dans les collèges et les lycées à la rentrée 2021 ;
- Depuis 2018, 7 490 emplois supprimés dans le secondaire ;
- Depuis 2018, aucune création d'emplois de CPE, d'AED, de Psy-ÉN !

## POUR UNE VRAIE REVALORISATION

**POUR UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LES CLASSES**

**POUR UNE RELANCE AMBITIEUSE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

**POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE LA CRISE SANITAIRE**

# TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER